

Commune de Duisans

Séance du Conseil municipal du 29 Avril 2026

Compte rendu de Séance

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. CUISINIER Christophe, Maire, en suite de la convocation en date du 21 Avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie le même jour.

Étaient présents :

Messieurs FOUCART David, HEMERY Pascal, CUISINIER Christophe, LECLERCQ Arnaud, DENNE Sébastien, HANOT Régis, FERNANDES Fernando et Mesdames MEURICE Geneviève, PARSY Isabelle, LARIVIERE Magalie, ZANDECKI Bernadette, GRILLON Julie, VOGEL Laura et MARCHAND Isabelle.

Étai(ent) absent(s) – excusé(s) : M. BOURGOIS Michael (pouvoir donné à Mme Grillon Julie).

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :
15	14	15

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil. Pour la présente séance, M. HANOT Régis ayant obtenu(e) la majorité des suffrages, il (elle) a été désigné(e) pour ces fonctions qu'il (elle) accepte.

DELIBERATION :

Affectation des résultats :

<p><i>Lors du vote du compte financier unique*</i></p> <p>Nombre de membres en exercice <input checked="" type="checkbox"/> 15</p> <p>Nombre de membres présents <input checked="" type="checkbox"/> 14</p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input checked="" type="checkbox"/> 14</p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/> 14</p>	<p><i>Lors du vote de l'affectation des résultats</i></p> <p>Nombre de membres en exercice <input checked="" type="checkbox"/> 15</p> <p>Nombre de membres présents <input checked="" type="checkbox"/> 14</p> <p>Nombre de suffrages exprimés <input checked="" type="checkbox"/> 14</p> <p>Votes Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/> 14</p>
---	--

Le... 29/04/26... réuni sous la présidence (1) de M. HANOT, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par le comptable public et l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte financier unique visé et certifié comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		917 536,53 €	0,00 €	509 543,51 €	0,00 €	1 427 080,04 €
Part affectée à investiss		0,00 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	1 344 475,33 €	1 593 038,67 €	499 240,30 €	340 494,20 €	1 843 715,63 €	1 933 532,87 €
Totaux	1 344 475,33 €	2 510 575,20 €	499 240,30 €	850 037,71 €	1 843 715,63 €	3 360 612,91 €
Résultat de clôture		1 166 099,87 €		350 797,41 €		1 516 897,28 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		350 797,41 €	ligne 001	à inscrire en recettes d'investissement	
	Restes à réaliser DEPENSES		28 478,26 €			
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		322 319,15 €			

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte financier unique n'appelle ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

1 166 099,87 € ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM.

POUR VALOIR REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT ART L2311-5 DU CGCT

le 29/04/26

SGC St Pol-sur-Ternois
Pt. François Millarrand CS900350
62130 ST POL SUR TERNOISF

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte financier unique),

Le Président (lors du vote de l'affectation des résultats)



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est établi le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable

DELIBERATION :

Vu le projet du Budget Primitif Commune de l'exercice 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le Budget Primitif Commune de l'exercice 2026 dont les chiffres se présentent ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 250 466.90	2 701 099.87
-Réelles	1 450 000.00	1 535 000.00
-D'ordre	10 458.00	1 166 099.87
-Excédent de Fonctionnement reporté		
-Virement à la section d'Investissement	790 008.90	
INVESTISSEMENT	1 144 000.00	1 144 000.00
-Réelles	1 131 178.69	769 923.28
-Restes à réaliser 2025		
-D'ordre	12 821.31	23 279.31
-Excédent d'investissement reporté		350 797.41

DELIBERATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le produit fiscal 2026 est de 884 223€. M. le Maire informe les élus qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour atteindre l'équilibre du budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- De ne pas augmenter les taux d'imposition et de garder les taux suivants (communiqués par l'administration fiscale) pour équilibrer du budget pour l'année 2026 :

Taux Taxe Foncière Bâtie : 34.86%

Taux Foncière Non Bâtie : 38.40%

Taux Taxe d'habitation : 13.74%

DELIBERATION :

M. le Maire informe le conseil du courrier de la Préfecture au sujet du renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Il est demandé à la commune de renouveler les membres de la commission de contrôle qui est composée de la façon suivante :

-un conseiller municipal.

-un délégué de l'administration : pour cela, la commune doit proposer 3 candidats, le délégué sera désigné par le Préfet.

-un délégué de justice, qui sera désigné ultérieurement par le président du tribunal judiciaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- De nommer en tant que conseiller municipal : Mme MARCHAND Isabelle
- De proposer en tant que délégué de l'administration : M. DELPORTE Thierry, M. DEVAUX Philippe et M. BOURDREL Sylvain.

DELIBERATION :

M. le Maire fait part de la demande de deux habitantes de la commune qui participeront au Championnat de France de Poney club qui se déroulera à Lamotte-Beuvron (41).

A ce titre une demande de subvention est faite pour couvrir une partie des frais d'organisation. Après présentation des dépenses et recettes, il est demandé au conseil de statuer sur la demande.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE

- D'octroyer une subvention pour la participation aux Championnats de France de Poney Club d'un montant de 150€.

DELIBERATION :

M. le Maire fait part de la demande de deux habitantes de la commune qui participeront au Championnat de France de Gymnastique Rythmique qui se déroulera à Bourg-en-Bresse (01).

A ce titre une demande de subvention est faite pour couvrir une partie des frais d'organisation. Après présentation des dépenses et recettes, il est demandé au conseil de statuer sur la demande.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A LA MAJORITE (15 Voix Pour et une abstention)

- D'octroyer une subvention pour la participation aux Championnats de France de Gymnastique Rythmique d'un montant de 150€ par personne soit une dépense totale de 300€.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire évoque le projet de lotissement rue d'Etrun. Un nouveau projet est présenté par le promoteur avec 12 maisons en locatif. Après discussion, le conseil émet un avis défavorable à l'unanimité, en cause, le projet peu esthétique et également pour des questions de sécurité routière (entrées et sorties des véhicules sur les parcelles).
- Projet d'implantation de box Zone des Bonnettes :
M. le Maire évoque un projet de l'entreprise Resotainer : 1300 box en R+5 (16 mètres de hauteur) pour le stockage à destination des professionnels et des particuliers.
Il sera situé derrière Auchan Drive.
Pour information, le projet créera 1 à 3 emplois. Il sera habillé d'un bardage végétalisé, de panneaux solaires et d'un système de récupération d'eaux de pluie.
Après discussion, le conseil est favorable (11 voix pour).
- Projet de concert au Château Clairefontaine : un festival Pop rock sera organisé sur le site de Clairefontaine le 12 septembre 2026. 1500 personnes sont attendues. L'entrée sera de 12€/personnes et gratuit pour les moins de 12 ans.
- Point travaux :
 - ✓ Travaux du plateau surélevé : ils sont en cours au niveau du hameau de Louez.
 - ✓ Vidéoprotection : la phase I (centre du village) est terminée et les caméras sont opérationnelles. La phase II (hameaux) devrait démarrer au second semestre 2026.
 - ✓ Sécurité au hameau de Wagnonlieu : Après avoir testé des chicanes temporaires et après avoir demandé l'avis des riverains, la commission Travaux s'oriente vers un projet de feux tricolores à l'intersection des rues suivantes ; route de Dainville, rue Henri Poitou, rue des Haies et ruelle Tombrée.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.